



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 8 février 2018

## Alerte météorologique Vigilance « Orange » neige/verglas

Le département de la Vienne a été placé en vigilance orange pour des phénomènes météorologiques de neige et de verglas pour la journée du 9 février 2018.

Une nouvelle perturbation progresse par l'ouest sur des sols froids, en seconde partie de nuit. Elle donnera des précipitations neigeuses en plaine en arrivant sur l'est du Poitou en début de journée de vendredi, avant de se décaler vers l'est, sur le Limousin, au cours de la matinée. Les précipitations s'atténuent sur la Vienne dans l'après-midi mais perdurent jusqu'en soirée sur le Limousin.

Les cumuls de neige attendus sont de l'ordre de 3 à 7 cm sur la durée de l'épisode. Ces conditions pourraient engendrer un risque de phénomènes glissants.

### Conséquences possibles :

- \* Des chutes de neige ou du verglas sont attendus.
- \* Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau.
- \* Les risques d'accident sont accrus.
- \* Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### Conseils de Comportement :

- \* Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- \* Privilégiez les transports en commun.
- \* Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- \* Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- \* Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- \* Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- \* Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- \* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- \* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- \* N'utilisez pas pour vous chauffer :
  - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
  - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

**Ces éléments d'information sont également disponibles et réactualisés sur le site de vigilance : <http://vigilance.meteofrance.com/>**

Contact presse :

BRIONNET Nathalie – Responsable par intérim du Service Départemental de Communication Interministérielle –  
Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

**[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)**